

Date de dépôt : 3 avril 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Olivier Baud : **Quelle prévention contre les discriminations LGBTI est-elle réellement mise en place dans les établissements scolaires genevois ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 22 mars 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

L'école est une institution qui doit garantir l'accès à des droits pour tous les élèves, avec pour principe maître l'égalité de traitement. De nombreux jeunes LGBTI+ font quotidiennement face à de l'homophobie, de la biphobie et de la transphobie (LGBTphobies) dans le cadre scolaire, social et familial, lors d'activités sportives et de loisirs ainsi que sur les réseaux sociaux. Cette réalité touche de nombreuses personnes, bien au-delà des seuls LGBTI+.

Violences verbales et physiques, mises à l'écart, insultes, prédominance de l'hétérosexisme et discrimination de genre, invisibilité et sentiment d'inadéquation avec la société : les LGBTphobies ont de multiples conséquences néfastes sur leur santé, leur parcours scolaire et leur parcours de vie. Ces conséquences prennent diverses formes, telles que l'absentéisme, le décrochage et/ou l'échec scolaire, le changement fréquent d'établissement, et posent donc un réel problème d'égalité d'accès à l'éducation et de santé publique.

Si un travail de prévention est déjà réalisé dans certains établissements, en collaboration avec le monde associatif, en matière de lutte contre divers types de discriminations, il semblerait toutefois que tous les établissements scolaires de l'obligatoire ne bénéficient pas de prévention contre les discriminations dont souffrent les personnes LGBTI.

Dès lors, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre à ces questions :

- *Quels sont les différents ateliers, ou autres activités, comprenant une prévention contre les discriminations LGBTIphobes dans les établissements scolaires du primaire, du secondaire I et du secondaire II ?*
- *Dans le primaire, quels établissements scolaires ne bénéficient-ils pas d'ateliers, ou autres activités, comprenant une prévention contre les discriminations LGBTIphobes ?*
- *Dans le cas où un établissement ne bénéficie pas de tous les ateliers, ou autres activités, disponibles au niveau primaire, merci d'indiquer le nom de l'établissement et les ateliers auxquels il bénéficie.*
- *Dans le secondaire I, quels établissements scolaires ne bénéficient-ils pas d'ateliers, ou autres activités, comprenant une prévention contre les discriminations LGBTIphobes ?*
- *Dans le cas où un établissement ne bénéficie pas de tous les ateliers, ou autres activités, disponibles dans le secondaire I, merci d'indiquer le nom de l'établissement et les ateliers auxquels il bénéficie.*
- *Dans le secondaire II, quels établissements scolaires ne bénéficient-ils pas d'ateliers, ou autres activités, comprenant une prévention contre les discriminations LGBTIphobes ?*
- *Dans le cas où un établissement ne bénéficie pas de tous les ateliers, ou autres activités, disponibles dans le secondaire II, merci d'indiquer le nom de l'établissement et les ateliers auxquels il bénéficie.*
- *Si des établissements du primaire, du secondaire I ou du secondaire II ne bénéficient pas, ou que partiellement, de ce type de prévention, quelle en est la raison ? Est-ce le fait d'une absence d'offre ou d'un refus des directions ? Merci de le préciser pour tous les établissements concernés.*
- *L'Etat a-t-il un quelconque droit de regard sur les programmes de prévention mis en place dans les établissements privés ?*
- *L'Etat peut-il proposer, ou imposer, des programmes de prévention dans des établissements privés, notamment lorsqu'il décerne une autorisation d'exploiter à une école privée dans le canton (LIP, art. 41) ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat a pris connaissance avec intérêt de la présente interpellation. Il entend répondre exhaustivement à la première question qui permet une présentation détaillée de l'évolution des problématiques LGBTI en milieu scolaire et des réponses qui y sont apportées.

Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse a élaboré un dispositif très complet de promotion de l'égalité et de prévention des discriminations homophobes et transphobes, adapté à tous les âges de la scolarité. Il a mis en place des formations initiale et continue dédiées aux enseignants ainsi que des programmes d'interventions dans les écoles. Cette dynamique a débuté dès 2009 à l'issue des Assises contre l'homophobie dans l'éducation soutenues par l'Etat de Genève. Depuis, il est parvenu à sensibiliser une grande majorité d'enseignants, de conseillères et conseillers sociaux, d'infirmiers et infirmières scolaires et de directions d'école. L'école primaire, le secondaire I et II bénéficient de prestations et d'instruments adaptés aux âges des élèves, comme le détaille ce qui suit pour chacun de ces trois degrés.

Pour l'enseignement primaire, la formation initiale des enseignant.e.s comprend 4 heures obligatoires en deuxième année, évaluées dans un module commun sur des « situations éducatives complexes » (dont 2 heures spécifiques sur la prévention de l'homophobie). A cela s'ajoutent 2 heures facultatives dans le cadre d'un atelier sur le harcèlement ou le cyberharcèlement. En option : 30 heures, l'année de tronc commun, sur « Genre, éducation, formation » et 30 heures, l'année 4, sur « Genre et enseignement primaire ».

Cinq outils pédagogiques sont diffusés et accompagnés actuellement au sein de l'école primaire :

- Le programme « Mosaïque lectures » se compose de 6 besaces multicolores de 25 livres, des récits soigneusement sélectionnés, plaidoyers pour la diversité et l'égalité. Ces albums mettent en exergue des figures de filles courageuses, passionnées de sciences, des garçons exprimant leur sensibilité et des configurations familiales diversifiées. Accompagnés de fiches pédagogiques, ces livres conjuguent l'apprentissage de la langue, la lecture et l'esprit d'ouverture.
- Le Guide élaboré par le 2^e Observatoire et dédié aux enseignants du primaire, « Le ballon de Manon et la corde à sauter de Noé », a pour objectif de contribuer au développement de l'égalité entre filles et garçons et à prévenir les discriminations LGBT dès le plus jeune âge. Il permet aux

enseignants d'améliorer leur posture pédagogique en déjouant les clichés, les attitudes et discours stéréotypés.

- La mallette pédagogique « Balayons les clichés », fruit d'une collaboration entre le DIP et le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV) permet d'allier plaisir de la lecture avec la promotion de l'égalité et la prévention des discriminations LGBT.
- Dans le même esprit, « L'Ecole de l'égalité » et ses fiches pédagogiques, élaborées par les Bureaux de l'égalité romands avec la contribution du DIP, est un moyen mis à disposition des écoles.
- « Eugénie dans les écoles » est un livre assorti d'un dispositif d'animation en faveur des sciences : une manière d'interroger finement et avec humour les préjugés, les rôles sexués. Un programme qui concerne une cinquantaine de classes du primaire.

Pour le secondaire I, tous les futurs enseignants suivent en formation initiale 30 heures du cours obligatoire « Genre, classe sociale et culture » auxquelles s'ajoutent 2 heures de « Genre et autorité éducative » et 2 heures en atelier sur « Violence de genre à l'école ». En outre, le corps enseignant d'une dizaine de collèges du cycle d'orientation est engagé actuellement dans des formations concernant la prévention de l'homophobie et de la transphobie.

Le secondaire I bénéficie également des deux outils pédagogiques de qualité déjà mentionnés dans le cadre de l'enseignement primaire : la mallette « Balayons les clichés » et « L'Ecole de l'égalité » dont des fiches pédagogiques seront mises à disposition à la rentrée 2019. Autre atout pédagogique : la bande dessinée « Les Autres » conçue par l'association STOP SUICIDE et qui aborde plusieurs thèmes : addictions, harcèlement, questionnements sur l'orientation sexuelle.

Une majorité d'enseignants sollicite des interventions qui permettent de consolider la sensibilisation aux notions d'égalité et de respect des minorités et d'améliorer la culture scolaire dans ce sens. Plusieurs projets pédagogiques ouvrent la voie à des rôles de filles et de garçons au-delà des stéréotypes de genre, comme « Ingénieuse Eugénie ». D'autres enseignants se sont engagés, dans la durée, dans des formations approfondies sur les thématiques LGBTI : dispositions légales, études sur la santé et la condition des jeunes LGBTI; jeux de rôle et exercices sur des situations de vie concrètes à l'école, accueil des familles homoparentales, réagir face à des parents homophobes et protéger les enfants concernés, faire face aux agressions verbales.

En 2018, le DIP, en collaboration avec le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE), le BPEV ainsi que la HETS, a décidé de lancer une recherche action auprès de la moitié des directions du secondaire I qui ont pu exprimer leurs préoccupations sur les violences et incivilités au quotidien dans leurs établissements. Des mesures concrètes ont été préconisées, publiées dans un rapport rédigé par la Dre Caroline Dayer. Elles ont conduit à une journée de formation continue pour les enseignants du primaire et du secondaire I et II le 2 novembre 2018, qui a réuni 270 participants. Cette journée a suscité des demandes de formation de la part d'enseignants, aboutissant le 7 mars 2019 à une seconde journée de formation sur le thème « Sexe, sciences, identité » à laquelle se sont rendues près de 300 personnes. La participation des HUG, du CMU et de l'Université a permis un point de situation des découvertes scientifiques les plus récentes œuvrant à la remise en question des croyances qui sous-tendent de nombreux préjugés sexistes et homophobes.

Au secondaire II, depuis 2012, la quasi-totalité des établissements a traité la problématique LGBTI : conférence, ateliers pour les enseignants et pour les élèves, séquences pédagogiques, mises en situation concrètes pour réagir de manière adéquate à des actes sexistes ou homophobes; projections de films suivies de débats, exposition « Stop Homophobie ». La culture (film, théâtre, danse) constitue aussi une alliée pédagogique souvent sollicitée pour étoffer l'imaginaire et remettre en cause des préjugés qui limitent l'horizon des élèves.

Il convient également de signaler :

- La diffusion, en 2018, du « Guide des bonnes pratiques lors d'une transition de genre dans un établissement scolaire et de formation », de la fondation Agnodice, accompagnée d'une formation des directions d'établissement, du service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ), des conseillères et conseillers sociaux.
- La brochure « Parents d'homos », destinée aux parents dont les enfants ont fait leur *coming out* ou aux jeunes qui souhaitent faire leur *coming out* à leurs parents. Un groupe dédié aux parents d'élèves transgenre a été créé par le Refuge, partenaire du DIP.
- La révision de la fiche base de données scolaires normalisée (nBDS), passeport de l'élève. Sa modification permet d'intégrer la diversité des configurations familiales et notamment les familles homoparentales. Une décision de la conseillère d'Etat en charge du DIP qui souligne la volonté d'une reconnaissance des familles arc-en-ciel.

- Plus récemment, en 2018, l'élaboration d'un cadre institutionnel de prise en charge des jeunes transgenres, avec notamment la reconnaissance du prénom d'usage comme droit fondamental des élèves trans.

Les réponses aux six questions qui invitent à nommer les établissements du primaire, du secondaire I et II n'ayant pas suivi de formations liées aux problématiques LGBTI se heurtent à une absence de relevé centralisé. Depuis 2012, de nombreuses formations collectives ont été suivies par les établissements, dispensées par des services du DIP et des associations partenaires. Citons notamment pour l'enseignement obligatoire :

- « Combattre l'homophobie à l'école primaire »
- « Pour une école sans homophobie »
- « Prévention contre l'homophobie »
- « Prévenir la violence »
- « Lutte contre la discrimination »
- « Genre et égalité ».

Auxquelles s'ajoutent des offres individuelles issues du catalogue de formation continue :

- « En quoi la littérature permet-elle de prévenir les discriminations et de favoriser un climat scolaire respectueux ? »
- « Sexe, genre, sexualité : savoirs biomédicaux et sociologiques pour une promotion de la santé en milieu scolaire »
- « Diversité des identités, des genres et des orientations affectives et sexuelles : éclairage bio-psycho-social sur les stéréotypes pour mieux prévenir les discriminations sexistes et homophobes à l'école »
- « Analyse et gestion des dynamiques de classes avec des manques de respect, des propos discriminatoires, racistes, sexistes et homophobes ».

S'agissant des écoles privées, en vertu de l'article 2, alinéa 1, du règlement sur l'enseignement privé, elles doivent garantir la protection de l'intégrité des élèves et l'encouragement dans leur développement. Lors des séances d'information et de coordination avec l'Association des écoles privées (AGEP) ou de communications plus ponctuelles, le service de l'enseignement privé relaie les renseignements pertinents aux écoles sur des thématiques diverses comme par exemple cette année la publication du guide « Du sexisme ordinaire aux violences sexuelles : repérer pour agir » ou la brochure éditée par la fondation Agnodice à l'attention des établissements scolaires vaudois et

genevois « Elèves transgenres – Guide de bonnes pratiques lors d'une transition de genre dans un établissement scolaire et de formation ».

Par ailleurs, afin d'encourager les établissements du privé à mettre en œuvre un programme de prévention lié au harcèlement et aux discriminations, deux questions ont été rajoutées dans le nouveau rapport d'inspection à ce sujet.

En résumé, tout enseignant, toute classe ou tout établissement public qui souhaite développer la réflexion sur les questions LGBTI et, le cas échéant, élaborer des solutions face à des situations particulières, dispose de ressources au sein de notre canton : interventions d'experts, conférences, cours. Le Conseil d'Etat entend offrir aux enseignants et aux autres adultes qui encadrent nos élèves les moyens nécessaires pour qu'une réelle éducation à la tolérance en termes d'identité sexuelle puisse être dispensée à notre jeunesse.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS